

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

DCM N° 2024/053

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le seize septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT.

Absents excusés représentés :

Brigitte ROCHE a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Alain LUTZ a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR a donné pouvoir à Corinne TARGHETTA, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Absent :

CASSOUX Damien

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	17
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	2

Objet : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2024

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 26 août 2024.

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal précédent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 26 août 2024,
- ✚ Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

